

Votre ville vous informe

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Respecter les mesures barrières affichées
- Port du masque obligatoire dans toute l'enceinte du complexe sportif pour les + de 11 ans
- Respecter le sens de circulation indiqué
- **L'accès est réservé uniquement :**
 - Aux adhérents/pratiquants, éducateurs sportifs et/ou enseignants
 - Aux parents/accompagnateurs d'enfants de **moins de 7ans**, si autorisé dans le protocole du club ou association
- Il est interdit de manger à l'intérieur du complexe
- Les entrainements se feront à « huis-clos »

Votre ville vous informe

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

COMPLEXE ET SALLES

- Respecter et faire respecter les mesures barrières en vigueur
- Port du masque obligatoire dans toute l'enceinte du complexe sportif pour les + de 11 ans
- Respecter et faire respecter le sens de circulation indiqué
- Les utilisateurs seront en charge de la désinfection du matériel utilisé durant leur créneau
- Chaque utilisateur devra informer ses adhérents/pratiquants, sur le protocole sanitaire à respecter selon l'activité proposée
- L'accès au complexe est réservé uniquement :
 - Aux adhérents/pratiquants, éducateurs sportifs et/ou enseignants
 - Aux parents/accompagnateurs d'enfant de **moins de 7 ans**, si l'autorisation est mentionnée dans le protocole du club/associations
- L'accès aux salles : une paire de chaussures d'intérieur sera apportée dans un sac et restera hors de contact des effets personnels des autres participants
- L'accès aux tribunes reste non autorisé, dans le but de limiter les regroupements
- Les salles devront être aérées dès que possible par les utilisateurs et les gardiens
- Un nettoyage et une désinfection des points de contact seront organisés dans la journée par les gardiens du site. Les sols seront nettoyés et désinfectés par la société de ménage.
- Il est interdit de manger à l'intérieur du complexe

ACCÈS AUX VESTIAIRES

L'accès est autorisé aux conditions suivantes :

- Accès limité au strict minimum des besoins : Privilégier l'arrivée en tenue adaptée et un départ après la séance
- Port du masque obligatoire (sauf douche)
- Lavage des mains avant et après utilisation
- 10 personnes maximum en présence simultanée
- Respect des distanciations physiques d'1m.
- Portes manteaux disponibles si nécessité, 1 sur 2.
- Les effets personnels devront rester à l'intérieur des sacs (personnels), sans contact avec ceux des autres personnes présentes.

GENERAL

Les associations/clubs devront :

- Fournir à la Direction Jeunesse et Sports, le protocole sanitaire mis en place pour la pratique de leur activité et recommandé par la fédération dont elles dépendent.
- S'engager à faire respecter leur protocole et à le faire respecter par leurs adhérents.
- S'engager à tenir un registre journalier des personnes présentes dans chacun de ses cours.
Comme habituellement, émarger la feuille de présence sur le site, mise à leur disposition sur les lieux.
- S'engager à avertir la Ville, dans le cas où elles auraient connaissance d'un cas de covid19 parmi ses adhérents/pratiquants.
- Participer à la désinfection : points contacts et matériel utilisé durant son cours

Ce protocole est susceptible d'être modifié à tout moment